

Strasbourg, 28 mars 2003

Greco (2003) 10F

13^{ème} Réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 24-28 mars 2003)

Décisions

Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), lors de sa 13^{ème} réunion plénière à Strasbourg du 24 au 28 mars 2003 :

1. adopte l'ordre du jour (Greco (2002) OJ13) ;

Information par le Président

2. prend note des informations fournies par le Président telles qu'elles figurent dans le Rapport Sommaire de la réunion (Greco (2003) 11F) ;

Information par le Secrétaire Exécutif

3. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport Sommaire de la réunion (Greco 2003) 11F) ;

Règlement Intérieur

4. amende son Règlement Intérieur tel qu'il figure dans le document Greco (2003) 6F ;
5. charge le Secrétariat de préparer des amendements au « Titre III Confidentialité » afin d'inclure les observateurs au GRECO, en vue de leur examen lors de la prochaine réunion plénière GRECO 14 ;

Rapports de Conformité

6. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Slovénie (Greco RC-I (2003) 1F) ;
7. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la République Slovaque (Greco RC-I (2003) 2F) ;
8. note avec satisfaction que les autorités de la République Slovaque autorise la publication du rapport mentionné à la décision 7 ;
9. note que les autorités de la Slovénie indiqueraient, sous peu, leur position en ce qui concerne l'autorisation de publier le Rapport de Conformité sur la Slovénie;

Rapports d'Evaluation

10. adopte, après deux lectures, le projet de Rapport d'Evaluation sur la Hongrie (Greco Eval I Rep (2002) 5F) ;
11. adopte, après deux lectures, le projet de Rapport d'Evaluation sur les Pays-Bas (Greco Eval I Rep (2003) 1F) ;
12. adopte, après deux lectures, le projet de Rapport d'Evaluation sur la République Tchèque (Greco Eval I Rep (2002) 11F) ;
13. invite son Président d'adresser, sans délai, une lettre à M. Bernard J. OOSTEROP (évaluateur pour l'évaluation du Premier Cycle de la République Tchèque, désigné par les Pays-Bas) exprimant la profonde gratitude et reconnaissance du GRECO pour son engagement personnel et sa contribution professionnelle à l'évaluation de la République Tchèque;

14. invite les autorités de la Hongrie, des Pays-Bas et de la République Tchèque à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés aux décisions 10, 11 et 12 ;

Demande de statut d'observateur

15. examine la demande de statut d'observateur auprès du GRECO de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) (Greco (2003) CS1 bil.) ;
16. charge le Secrétariat d'inviter des représentants de la BERD à un échange de vues sur la motivation de la demande lors de la prochaine Réunion Plénière GRECO 14 ;

Demandes d'avis du GRECO

17. examine la demande du Comité des Ministres d'un avis du GRECO sur l'opportunité d'éventuelles initiatives contre la corruption dans le sport (Greco (2003) 4F) ;
18. charge le Secrétariat de préparer un bref questionnaire adressé à tous les membres sur les éventuels problèmes de corruption dans le milieu sportif et de préparer un rapport analytique sur la base des réponses reçues pour examen lors de la prochaine réunion plénière Greco 14 ;
19. examine la demande du Comité Directeur sur la Démocratie Locale et Régionale (CDLR) d'un avis du GRECO sur un Paquet d'Initiatives modèle dans le domaine de l'éthique publique au niveau local (Greco (2003) 2F) ;
20. invite Mme Lucinda MacMAHON (Irlande) et M. Silvio CAMILLERI (Malte) de préparer, avec l'assistance du Secrétariat, un projet d'avis sur le Paquet d'Initiatives modèle pour examen en vue de son adoption lors de la prochaine Réunion Plénière GRECO 14 ;

Rapport d'Activités pour 2002

21. adopte son Troisième Rapport Général d'Activités pour 2002 (Greco (2003) 5F Final) et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité Statutaire du GRECO et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
22. note que son Président sera invité à présenter le rapport mentionné à la décision 20 lors d'une audition devant les Délégués des Ministres à Strasbourg, le 7 mai 2003 ;

Propositions Budgétaires pour 2004

23. approuve, sur la base d'un projet soumis par le Bureau (Greco (2002) 8F) les propositions budgétaires du GRECO pour 2004¹ et charge le Secrétaire Exécutif de les transmettre au Secrétaire Général pour examen par le Comité budgétaire et adoption par le Comité statutaire ;

Divers

24. remercie Mme l'Ambassadeur Anna LAMPEROVA, Représentante Permanente de la République Slovaque au Conseil de l'Europe et Présidente du Comité statutaire du Greco de sa participation à cette 13^{ème} réunion et de son soutien aux travaux du GRECO ;

¹ Les représentants de la France et de l'Allemagne souhaitant soumettre le projet de budget à leurs autorités respectives, s'abstiennent, en l'état, de participer à l'adoption de cette décision.

25. prend note du tableau des pays intervenants du Premier Cycle d'Evaluation (Greco Eval I (2002) 3 rev.);
26. approuve la sélection des membres responsables pour la préparation des Rapports de Conformité du Premier Cycle (Greco Eval I (2003) 1);
27. examine la composition des Equipes d'Evaluation du Deuxième Cycle en regard des pays qui composent les Groupes A et B (Greco Eval II (2003) 1bil du 27 mars 2003) et charge le Secrétariat de préparer une version révisée, à la lumière du débat, pour adoption par procédure silencieuse par le Bureau et les Membres ;
28. sélectionne les pays suivants pour composer le Groupe C pour les procédures d'évaluation du Deuxième Cycle : Belgique, Islande, Lettonie et Espagne et demande aux représentants de ces pays de soumettre au Secrétariat leurs réponses au Questionnaire relatif au Deuxième Cycle d'Evaluation avant le 30 septembre 2003, conformément au Programme d'Activités du GRECO pour 2003 (Greco (2002) 34F) ;
29. décide de sélectionner les pays composant le Groupe D pour les procédures d'évaluation du Deuxième Cycle lors de leur prochaine plénière GRECO 14 ;

Dates des Prochaines Réunions

30. prend note des dates proposées pour 2003 (Greco (2003) 9);
31. note que le Bureau tiendra sa 19^{ème} réunion à Paris, du 23 au 24 juin 2003;
32. décide de tenir sa 14^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg, du 7-11 juillet 2003 et sa 15^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg du 13-17 octobre 2003.